



Electrolux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CLEAN & CARE

Doc. SDS_CLP830_00-EN_C&C-EL-9029799187-902979195-Rev.00_2018-10-18

Date de publication : 18/10/2018

p. 1 / 6

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Clean & Care - Détartrant en poudre pour toutes les machines à laver et lave-vaisselle**

9029799187 – sachet de 50 grammes en boîte de 6 unités

Code :

9029799195 – sachet de 50 grammes en boîte de 12 unités

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations grand public [SU21], Utilisations professionnelles [SU22] : **Poudre anticalcaire dégraissant assainissante pour toutes les machines à laver et lave-vaisselle**

Usages non recommandés : **Usages différents de ceux qui ne sont pas spécifiquement identifiés sur l'étiquette**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Electrolux Appliances AB

Sankt Göransgatan 143

10545 Stockholm

Suède

Tél. +46 (0)8738 6000

Adresse électronique de la personne compétente : electrolux.distriparts@electrolux.se

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : Centre antipoison Hôpital Fernand Widal – 200 rue du Faubourg Saint Denis – 75010 PARIS ;

<https://www.antipoison.fr/>

ANGERS : 02 41 48 21 21

BORDEAUX : 05 56 96 40 80

LILLE : 0800 59 59 59

LYON : 04 72 11 69 11

MARSEILLE : 04 91 75 25 25

NANCY : 03 83 22 50 50

PARIS : 01 40 05 48 48

STRASBOURG : 03 88 37 37 37

TOULOUSE : 05 61 77 74 47

ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

La rubrique 16 de cette fiche donne la liste de quelques centres antipoison en Europe

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes : GHS07

Code de classe et catégories de danger : Irrit. de la peau 2, Irrite les yeux. 2, Toxicité aquatique chronique 3

Codes de danger : H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.1.2 Autres effets néfastes :

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque une sévère irritation qui peut durer plus de 24 heures ; en cas de contact avec la peau, le produit provoque une inflammation importante avec érythème, formation de croûtes et œdème. Le produit est dangereux pour l'environnement, entraîne des effets néfastes à long terme pour la vie aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon le Règlement (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes : GHS07

ATTENTION

Code d'avertissement :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

Codes de danger :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de sécurité

Généralités

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Mise au rebut

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.



ATTENTION

Étiquetage des emballages d'une contenance inférieure ou égale à 125 ml (annexe I, sous-rubrique 1.5.2)

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

ATTENTION



Electrolux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CLEAN & CARE

Doc. SDS_CLP830_00-EN_C&C-EL-9029799187-902979195-Rev.00_2018-10-18

Date de publication : 18/10/2018

p. 2 / 6

2.3. Autres dangers

Données indisponibles.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Composition/informations sur les composants

Se reporter à la rubrique 16 pour le texte complet des phrases de risques.

Substance	Concentration	Classification	Numéro CAS	EINECS	REACH
Acide sulfamique	> 40 < 60 %	Irrit. de la peau 2, H315 ; Irrit. des yeux 2, H319 ; Tox. aquatique chronique 3, H412	5329-14-6	226-218-8	01-2119488633-28
Acide citrique anhydre E330/acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique	> 40 < 60 %	Irrit. des yeux 2, H319	77-92-9	201-069-1	01-2119457026-42

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Éloigner la victime de la zone polluée et le maintenir au repos au grand air. CONSULTER UN MÉDECIN.

Contact direct avec la peau (du produit pur) : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver au savon et à l'eau les parties qui ont été en contact avec le produit, même celles pour lesquelles un doute persiste. Ne pas utiliser de substances neutralisantes et ne pas appliquer de pommade avant 24 heures ou avant d'avoir consulté un médecin. CONSULTER UN MÉDECIN.

Contact direct avec la peau (du produit pur) : Laver immédiatement et abondamment pendant au moins 15 minutes à l'eau courante en maintenant les paupières ouvertes ; protéger ensuite les yeux avec de la gaze stérile sèche et faire examiner par un médecin. Ne pas utiliser de gouttes ou de pommades pour les yeux sans prescription spécifique.

Ingestion : CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. Ne pas faire vomir et ne rien donner sans le contrôle d'un professionnel de la santé. Maintenir le sujet au repos en plein air.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit a un effet extrêmement irritant sur les muqueuses des voies respiratoires supérieures, les yeux et la peau. Les symptômes et les signes d'empoisonnement sont les suivants : sensation de brûlure, toux, respiration sifflante, laryngite, difficulté à respirer, maux de tête, nausées et vomissements. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants : spasme, inflammation et œdème des bronches, spasme, inflammation et œdème du larynx. L'aspiration ou l'inhalation peut causer une pneumonie chimique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section 4.1 Description des premiers secours

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre chimique, mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction appropriés : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut générer des fumées potentiellement toxiques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection du système respiratoire, des yeux et de la peau. Les jets d'eau peuvent être utilisés pour disperser les vapeurs et protéger les personnes intervenant dans l'extinction de l'incendie. Il est également recommandé d'utiliser un appareil respiratoire, en particulier si vous travaillez en milieu fermé, mal ventilé, en tout cas si vous utilisez des extincteurs halogénés. Porter un équipement de protection spécial pour l'équipe d'incendie.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que les services d'urgence : S'éloigner de la zone entourant le déversement accidentel ou le rejet. Ne pas fumer.

Pour les intervenants des services d'urgence : Généralités : Utiliser un équipement de protection personnel adapté comme indiqué à la rubrique 8.

Mesures de précaution à l'intention des personnes : Éliminer toutes les sources d'inflammation (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone où s'est produit le déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les fuites dans la terre ou le sable ainsi que les déversements dans les eaux de surface et/ou les réseaux d'égouts. Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans le réseau d'évacuation, ou a contaminé la terre ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit en vue de sa réutilisation ou de son élimination, en prenant soin de ne pas produire de poussière. Après ramassage, laver abondamment à l'eau la zone et les matériaux contaminés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter aux rubriques 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions normales pour la manipulation des produits chimiques avec une protection contre le contact accidentel. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation. Lors de la manipulation, ne pas provoquer de poussière.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais, aéré et à l'abri de la chaleur. Sensible à l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Données indisponibles.

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance : Acide citrique anhydre E330/acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique

PNEC



Electrolux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CLEAN & CARE

Doc. SDS_CLP830_00-EN_C&C-EL-9029799187-902979195-Rev.00_2018-10-18

Date de publication : 18/10/2018

p. 3 / 6

Eau douce = 0,44 (mg/l)	Sédiments Eau douce = 34,6 (mg/kg/sédiments)	Eau de mer = 0,044 (mg/l)
Sédiments Eau de mer = 3,46 (mg/kg/Sédiments)	Station d'épuration (STP) = 1000	(mg/l) Terre = 33,1 (mg/kg Terre)
Substance : acide sulfamique		
DNEL		
Effets systémiques à long terme/Inhalation/Travailleurs = 70,5 (mg/m ³) Effets systémiques à long terme/Cutanée/Travailleurs = 10 (mg/kg p.c./jour)		
Effets systémiques à long terme/Inhalation/Consommateurs = 17,4 (mg/m ³) Effets systémiques à long terme/Cutanée/Consommateurs = 5 (mg/kg p.c./jour)		
Effets systémiques à long terme/Orale/Consommateurs = 5 (mg/kg p.c./jour)		

PNEC

Eau douce = 1,8 (mg/l)	Sédiments eau douce = 8,36 (mg/kg/sédiments)	Eau de mer = 0,48 (mg/l)
Eau de mer = 0,18 (mg/l)	Sédiments Eau de mer = 0,84 (mg/kg/Sédiments)	STP = 20 (mg/l) Terre = 5 (mg/kg Terre)

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle telles que l'équipement de protection individuelle**

- a) Protection des yeux/du visage : Utiliser des lunettes de sécurité avec protection latérale conformes à EN-166
- b) Protection de la peau
 - i) Protection des mains : Le port de gants de protection imperméables conformes à EN 374-1, -2 et -3 est recommandé (ex. épaisseur minimale 0,3 nitrile - néoprène/latex naturel minimum 0,55 d'épaisseur). En fonction du temps de contact, utiliser des gants avec un indice de perméabilité (IP) approprié. Les gants doivent être inspectés avant d'être utilisés. Utiliser une technique appropriée pour retirer les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) afin d'éviter tout contact cutané avec la surface extérieure contaminée du gant.
 - ii) Autre : Éviter le contact direct avec la peau en utilisant des vêtements de protection appropriés.
- c) Protection respiratoire : En cas d'utilisation à proximité des paramètres indiqués à la rubrique 8.1, utiliser un équipement de protection contre les maladies respiratoires conformément à la norme UNI EN 529 : 2006 (Appareils de protection respiratoire - Recommandations pour le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance - Guide) établissant la valeur FPA appropriée « Facteur de protection assigné ».
- e) Dangers thermiques : Éviter d'exposer à une flamme nue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter les rejets inconsidérés dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physiques et chimiques	Valeur
Apparence	Solide cristallin blanc
Odeur	Pratiquement inodore
Seuil olfactif	Non applicable
pH	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	~ 150°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indisponible
Point d'éclair.	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solides, gaz)	>300°C
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Indisponible
Pression de vapeur	non déterminée
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	2 150 ± 0 050
Hydrolosolubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	>1000°C
Température de décomposition	2 150 ± 0 050
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés d'oxydation	Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune donnée supplémentaire disponible

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

En conditions normales d'utilisation, les phénomènes de réactivité ne sont pas connus.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue en conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

De manière générale, ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Produits chimiques basiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en condition normale.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

ATE(mix) oral = non disponible



Electrolux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CLEAN & CARE

Doc. SDS_CLP830_00-EN_C&C-EL-9029799187-902979195-Rev.00_2018-10-18

Date de publication : 18/10/2018

p. 4 / 6

ATE(mix) dermal = non disponible
ATE(mix) inhal = non disponible

- a) Toxicité aiguë : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) Corrosion/irritation de la peau : En cas de contact avec la peau, provoque une inflammation importante avec érythème, croûtes et œdème.
- c) irritation/lésions oculaires graves : En cas de contact avec les yeux, le produit provoque une irritation importante qui peut durer plus de 24 heures.
- d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) Mutagénicité sur les cellules germinales : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) Cancérogénicité : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) Toxicité pour la reproduction : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) Toxicité spécifique pour certains organes - exposition unique : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) Danger par aspiration : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances contenues associées :

Acide sulfamique

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation de son aérosol et par ingestion.

RISQUE EN CAS D'INHALATION : L'évaporation à 20°C est négligeable ; une concentration nocive de particules en suspension dans l'air peut cependant être atteinte rapidement en cas de pulvérisation.

EFFETS DE L'EXPOSITION À COURT TERME : L'aérosol est corrosif pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation d'aérosols contenant de l'acide sulfamique peut provoquer un œdème pulmonaire.

DANGERS/SYMPÔTOMES AIGUS

Inhalation : Sensation de brûlure. Toux. Difficulté respiratoire.

PEAU : Rougeur. Douleurs, ampoules.

YEUX : Rougeur. Douleurs. Brûlures profondes graves.

Ingestion : Crampes abdominales. Sensation de brûlure. Mal de gorge. Vomissements. État de choc.

REMARQUES : Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent souvent qu'au bout de quelques heures et sont aggravés par l'effort physique.

Il est donc essentiel que le sujet reste au repos et sous observation médicale. Une thérapie appropriée par inhalation doit être immédiatement administrée par un médecin ou une personne autorisée par un médecin.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques. Adopter de bonnes pratiques de travail, en évitant le rejet du produit dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Ne contient pas d'agents tensioactifs.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nocif pour les organismes aquatiques ; Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.4. Mobilité dans le sol

Données indisponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance/le mélange N'EN contient PAS, conformément à l'annexe XIII du règlement PBT/vPvB (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Données indisponibles.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Tout produit restant peut être brûlé dans un incinérateur approprié équipé d'un système de postcombustion et de réduction de la pollution.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

2967

ADR toute dérogation (avec application de l'étiquette représentée à droite) si les caractéristiques suivantes sont présentes :

Emballages combinés : emballage intérieur 5 kg Emballage 30 kg

Emballage intérieur placé dans des barquettes avec film rétractable ou extensible : emballage intérieur 5 kg emballage 20 kg



14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ACIDE SULFAMIQUE mélangé

14.3. Classes de danger du transport

Classe(s) de danger du transport : 8

Étiquette : 8

Code de restriction en tunnel : E

Quantités limitées : 5 kg

EmS : F-A, S-B



IATA 53^e/Édition

Avion de passagers et avion-cargo	Avion-cargo uniquement	Dispositions spéciales	Code ERG
Quantité limitée			8L



Electrolux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CLEAN & CARE

Doc. SDS_CLP830_00-EN_C&C-EL-9029799187-902979195-Rev.00_2018-10-18

Date de publication : 18/10/2018

p. 5 / 6

Pkg Inst	Max Net Qty/Pkg	In struc tions d' emba lla ge	Qté/Emb. max. net	Instructions d'emballage	Max Net Qty/Pkg	--	
Y845	5 kg	86 0	25 kg	864	100 kg		

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : NON

Polluant marin : NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les marchandises doivent être transportées par des véhicules autorisés au transport de marchandises dangereuses selon les dispositions en vigueur de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables. Les marchandises doivent être dans leur emballage d'origine et, en tout état de cause, dans des emballages constitués de matériaux résistants à leur contenu et non susceptibles de provoquer des réactions dangereuses. Les personnes responsables du chargement et du déchargement des marchandises dangereuses doivent être formées pour la gestion de tous les risques découlant de ces substances et pour toutes les actions à prendre en cas d'urgence.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

N'est pas destiné à être transporté en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

RÈGLEMENT (CE) No 790/2009 DE LA COMMISSION du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique non fournie.

RUBRIQUE 16. Autres informations**16.1. Autres informations**

Description des signes de danger visés au paragraphe 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification effectuée sur la base des données de tous les composants du mélange.

En cas de besoin, numéros de téléphone de quelques centres antipoison pouvant être joints 24 h/24 :

CENTRE ANTIPOISON			
Pays	AUTRICHE	Pays	BELGIQUE
Nom du centre antipoison	Vergiftungsinformationszentrale (Centre d'informations)	Nom du centre antipoison	Centre Antipoison-Antigifcentrum
Numéro d'urgence	+43 1 406 43 43	Numéro d'urgence	+32 70 245 245
Site internet	www.giftinfo.org	Site internet	www.poisoncentre.be
Pays	CROATIE	Pays	FRANCE
Nom du centre antipoison	Poison Control Centre Zagreb	Nom du centre antipoison	ORFILA_Liste des centres anti poison
Numéro d'urgence	+358 1 2348 342	Numéro d'urgence	+33 (0)1 45 42 59 59
Site internet	www.imi.hr	Site internet	--
Pays	FRANCE	Pays	ALLEMAGNE
Nom du centre antipoison	Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris	Nom du centre antipoison	Deutschland Notrufnummer
Numéro d'urgence	+33 (0)1 40 05 48 48	Numéro d'urgence	030 30 68 67 00
Site internet	www.centres-antipoison.net	Site internet	--
Pays	ESPAGNE	Pays	PAYS-BAS
Nom du centre antipoison	Emergencias y consultas toxicológicas	Nom du centre antipoison	National Poisons Information Centre
Numéro d'urgence	915 620 420	Numéro d'urgence	+31 30 274 88 88
Site internet	--	Site internet	www.vergiftigingen.info



Electrolux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CLEAN & CARE

Doc. SDS_CLP830_00-EN_C&C-EL-9029799187-902979195-Rev.00_2018-10-18

Date de publication : 18/10/2018

p. 6 / 6

SOURCE

ACGIH	- American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CheLIST	- Système informatique de listes de produits chimiques)
ECHA	- Agence européenne des produits chimiques
CIRC	- Centre international de recherche sur le cancer
IPCS	- Programme international sur la sécurité des substances chimiques (Cartes)
Niosh	- Registre des effets toxiques des produits chimiques (1983)
OSHA	- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
TOXNET	- Réseau de données sur la toxicologie
OMS	- Organisation mondiale de la santé

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (UE) n° 2015/830 du 29 mai 2015 et ses amendements ultérieurs

Les informations contenues dans la présente FDS ont été obtenues à partir des meilleures informations disponibles à notre connaissance sur le marché à la date de la révision spécifiée. La Société et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas de plainte découlant d'une mauvaise utilisation des renseignements fournis dans la présente fiche ou d'une utilisation inappropriée du produit. Une attention toute particulière sera apportée à l'utilisation des préparations, car une utilisation inappropriée peut accroître le danger.